



**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME**

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

Nous vous remercions de bien vouloir :

- **Compléter, dater et signer le présent formulaire d'adhésion**
- **Joindre les documents justificatifs demandés en pages 7 et 8**
- **Envoyer votre dossier complet par courriel à :**
registreges-maritime-fr@caissedesdepots.fr

Vous trouverez les informations pratiques pour présenter votre dossier dématérialisé sur notre site d'information SERINGAS : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/SERINGAS/accueil-seringas>

- **Ou par envoi postal recommandé avec accusé de réception à :**

CAISSE DES DEPOTS
Registre Français des GES
DPS - DGFS – PGM100
56 rue de Lille
75007 Paris
FRANCE

Vous pouvez joindre l'équipe de gestion du registre pour tout renseignement :

- Par courriel : registreges-maritime-fr@caissedesdepots.fr
- Par téléphone : +33 6 79 89 92 48

Sommaire	Page
• Informations relatives à la compagnie maritime¹ et au représentant légal²	2
• Informations relatives au compte et à la facturation	4
• Représentants Autorisés³ (RA1 et RA2)	5
• Liste des pièces justificatives à fournir	7
• Clauses RGPD	9

¹ Personne morale titulaire du compte de dépôt d'exploitant maritime.

² Personne physique désignée par la société pour la représenter, agir en son nom et pour son compte.

³ Personnes physiques habilitées à intervenir sur le compte. Le représentant légal peut aussi être l'un des représentants autorisés.



ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

Cochez la case correspondante à votre situation :

- Ouverture de **compte de dépôt exploitant maritime**
 Modification du compte n° **EU-100-**.....
 Revue périodique du compte n° **EU-100-**.....

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPAGNIE MARITIME

(Tous les champs sont obligatoires)

Je soussigné(e), Représentant Légal,

NOM :	Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____	Lieu de naissance :
Fonction :	Courriel :
Téléphone 1 (mobile) :	Téléphone 2 :

De la société :

Raison sociale :

SIREN : (9 car.)

Siège social :

.....

.....

Numéro de TVA intracommunautaire (si applicable) :

N° d'identification unique OMI de la société : (7 car.)

Pays d'enregistrement¹ :

Type de compagnie maritime :

propriétaire enregistré du (ou des) navire(s)

compagnie ISM (organisme ou personne auquel le propriétaire du navire a confié la responsabilité de l'exploitation de celui-ci)

Nom de la compagnie maritime enregistré dans THETIS-MRV² :

Première année d'émission :

¹ Tel qu'enregistré dans la base GISIS (Global Integrated Shipping Information System) de l'OMI (Organisation Maritime Internationale).

² Si différent de la raison sociale.



ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME**

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

- **Votre société est-elle cotée en Bourse ?** oui non
- **Votre société fait-elle partie d'un groupe ?** oui non

(Si oui : cf. Annexe p7 document à joindre permettant d'identifier clairement la structure de ce groupe).

Le cas échéant : **Nom de l'entreprise mère** titulaire d'un compte au sein du Registre UE : _____

Nom de la filiale : _____

Code d'identification du titulaire de compte de l'entreprise mère (attribué par le Registre de l'Union) : _____

Demande mon adhésion aux Conditions générales et aux Conditions particulières d'ouverture et d'administration de « Compte de Dépôt Exploitant Maritime » dans le Registre européen.

- Je certifie exact l'ensemble des informations mentionnées dans les présentes Conditions particulières.
- Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation applicable au Registre européen et à en respecter les termes.
- Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les dispositions des conditions générales d'ouverture et de tenue de « Compte de Dépôt Exploitant Maritime » résultant des conventions types qui m'ont été transmises par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que des présentes conditions particulières, et déclare valablement les accepter sans réserve.

Fait à : _____ **le** : _____ / _____ / _____.

Signatures du Représentant Légal :

NOM, Prénom	Signature Manuscrite	Signature Electronique
----- ----- Spécimens de signatures La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport		



ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

Cochez la case correspondante à votre situation :

- Ouverture de **compte de dépôt exploitant maritime**
 Modification du compte n° **EU-100**-.....
 Revue périodique du compte n° **EU-100**-.....

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE

Libellé du compte¹ :

1) Validation pour les transferts vers les comptes de confiance

Par défaut, les transferts vers les comptes de confiance ont besoin d'être approuvés par un second Représentant Autorisé (RA) avant leur exécution (principe de la double validation : deux RA sont nécessaires pour exécuter un transfert).

- Cochez la case si vous souhaitez changer ce mode de fonctionnement par défaut et permettre l'exécution des transferts vers vos comptes de confiance à l'initialisation de la transaction (principe de la simple validation : un Représentant Autorisé peut exécuter seul un transfert).**

2) Transfert vers les comptes en dehors de la liste des comptes de confiance

Par défaut, le titulaire ne peut pas effectuer de transferts vers les comptes ne faisant pas partie des comptes de confiance.

- Cochez la case si vous souhaitez changer ce mode de fonctionnement par défaut et pouvoir effectuer des transferts vers des comptes ne faisant pas partie de vos comptes de confiance.**

INFORMATIONS RELATIVES A LA PERSONNE DE CONTACT POUR LA FACTURATION (Les champs soulignés sont obligatoires)

Les factures seront envoyées par courriel.

En cas de changement de courrier, merci d'informer le registre sans délai à : factures.registreGES@caissedesdepots.fr

NOM : **Prénom** :

Date de naissance : / / **Lieu de naissance** :

Courriel :

Adresse professionnelle complète :

Téléphone : **Tél mobile** :

SIRET à faire figurer sur la facture :

¹ Nom de la compagnie maritime titulaire du compte.



ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

**INFORMATIONS RELATIVES
AUX REPRESENTANTS AUTORISES A INTERVENIR SUR LE COMPTE**
(Tous les champs sont obligatoires)

Attention : un compte doit avoir au minimum deux Représentants Autorisés (RA) ;
Imprimer et renseigner cette page autant de fois que vous avez de RA pour ce compte.

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Adresse professionnelle complète : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone : _____

Attention : pour raisons de sécurité un même numéro de téléphone mobile ne peut être affecté à plusieurs RA.

Courriel : _____

Attention : pour raisons de sécurité un même courriel ne peut être affecté à plusieurs RA.

Profil du Représentant Autorisé (RA) pour ce compte (ne cocher qu'une seule case) :

- Initiateur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance.
- Valideur** : peut valider/approuver une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé.
- Initiateur/valideur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance. Peut également valider une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé.
- Lecture seule** : ne peut initier ni valider une transaction. Ne peut initier ni valider un ajout de compte de confiance.

<p>Spécimens de Signature (2 signatures identiques) La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport</p>	<p>Signature 1</p>	<p>Signature 2</p>
--	--------------------	--------------------



ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

**INFORMATIONS RELATIVES
AUX REPRESENTANTS AUTORISES A INTERVENIR SUR LE COMPTE**
(Tous les champs sont obligatoires)

Attention : un compte doit avoir au minimum deux Représentants Autorisés (RA) ;
Imprimer et renseigner cette page autant de fois que vous avez de RA pour ce compte.

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Adresse professionnelle complète : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone : _____

Attention : pour raisons de sécurité un même numéro de téléphone portable ne peut être affecté à plusieurs RA.

Courriel : _____

Attention : pour raisons de sécurité un même courriel ne peut être affecté à plusieurs RA.

Profil du Représentant Autorisé (RA) pour ce compte (ne cocher qu'une seule case) :

- Initiateur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance.
- Valideur** : peut valider/approuver une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé.
- Initiateur/valideur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance. Peut également valider une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé
- Lecture seule** : ne peut initier ni valider une transaction. Ne peut initier ni valider un ajout de compte de confiance.

<p>Spécimens de Signature (2 signatures identiques) La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport</p>	<p>Signature 1</p>	<p>Signature 2</p>
--	--------------------	--------------------

ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Attention : tous les documents doivent être datés de moins de 3 mois.

Tout document rédigé dans une **langue différente de l'anglais ou du français**, doit être traduit en français ou en anglais par un traducteur assermenté.

Pièces à fournir relatives à la société	Check
<p>1. Preuve de l'enregistrement de l'entité juridique : France : extrait KBIS Autres pays : copie de l'extrait d'immatriculation ou d'un document étranger équivalent ("Certificate of incorporation"). La copie doit être notariée et légalisée (apostille) ou vérifiable en ligne.</p>	
<p>2. Liste des Directeurs (comité exécutif) : document signé par le Représentant Légal.</p>	
<p>3. Inscription au registre TVA UE si applicable : numéro de TVA intracommunautaire</p>	
<p>4. Société faisant partie d'un groupe (actionariat) : Document permettant d'identifier clairement la structure de ce groupe. Le document doit être signé par le Représentant Légal.</p>	
<p>5. Actionariat : Document décrivant la structure de la chaîne actionnariale de manière exhaustive en remontant jusqu'à une société cotée en Bourse, ou à une société détenue par un Etat, ou aux bénéficiaires effectifs (au sens de l'article L.561-2-2 du CMF). Le cas échéant nom, la date de naissance et la nationalité du (des) bénéficiaire(s) effectif(s) doit apparaître clairement, ainsi que le type de propriété ou de contrôle exercé. Le document doit être signé par le Représentant Légal.</p>	
<p><u>Selon le type de compagnie maritime (fournir 6 et/ou 7) :</u></p> <p>6. Compagnie ISM (organisme ou personne mandatés par le propriétaire enregistré pour se conformer aux obligations du UE-ETS¹) : document indiquant clairement le mandat accordé par le propriétaire. Ce document doit être signé par le propriétaire enregistré et l'entité mandatée. Voir modèle Formulaire 2 proposé par DGAMPA. La copie du document fourni à l'autorité administrante en France (DGAMPA) est acceptée.</p>	
<p>7. Propriétaire enregistré : liste des navires relevant de sa responsabilité avec leur n° OMI d'identification. Attention : en cas de modification de cette liste, le propriétaire doit en informer le Registre français dans un délai de 20 jours ouvrables et fournir un document mis à jour précisant le nom et le n° OMI de la nouvelle compagnie maritime pour chacun des navires ne relevant plus de sa responsabilité. Voir modèle Formulaire 1 et 1 bis proposé par DGAMPA. La copie du document fourni à l'autorité administrante en France (DGAMPA) est acceptée.</p>	

¹ ETS : Emission Trading Scheme de l'Union Européenne.

ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

Pièces à fournir relatives au <u>représentant légal</u> habilité par la société	Check
<p>8. Document d'identité en cours de validité : France : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (copie recto-verso avec signature du titulaire apparente). Autres pays : copie de la carte nationale d'identité délivrée par un Etat membre de l'EEE ou OCDE, ou copie du passeport. La copie doit être notariée et légalisée (apostille) par l'autorité nationale compétente.</p>	
<p>9. Pouvoirs : le Représentant Légal habilité par la société doit justifier de sa légitimité à engager la personne morale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit son nom figure dans les statuts ou au KBIS (ou équivalent étranger) ; - soit il présente les procurations nécessaires émanant d'une personne physique désignée dans les statuts ou au KBIS de la société. 	

Pièces à fournir relatives aux <u>représentants autorisés</u>¹ (RA)	Check			
	RA1	RA2	RA3	RA4
<p>10. Document d'identité en cours de validité : - France : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (copie recto-verso avec signature du titulaire apparente). - Autres pays : copie de la carte nationale d'identité délivrée par un Etat membre de l'EEE ou OCDE, ou copie du passeport. La copie doit être notariée et légalisée (apostille) par l'autorité nationale compétente.</p>				
<p>11. Justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, quittance de loyer datée de moins de 3 mois) :</p> - France et UE/EEE : copie simple. - Autres pays : copie notariée ou légalisée (apostille) par l'autorité nationale compétente.				
<p>12. Extrait de casier judiciaire (daté de moins de 3 mois) : - France : extrait du casier judiciaire français (Bulletin N° 3). - Autres pays : extrait du « <i>Criminal record</i> » du pays de résidence.</p>				

¹ Y compris pour les Représentants Autorisés ayant un accès en lecture seule.

ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REGISTRE EUROPEEN des GES
FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTE DE DEPOT EXPLOITANT MARITIME

(En application : de la Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023 modifiant le Règlement délégué (UE) 2019/1122, de la Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 modifiant celle précitée et du Règlement délégué (UE) 2023/2904 du 25 octobre 2023)

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT ET A LA PROTECTION DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Caisse des Dépôts et consignations, dont le siège social est situé au 56 rue de Lille - 75007 PARIS (ci-après désignée « Caisse des Dépôts »), en qualité de Responsable de traitement. La Caisse des Dépôts, en tant qu'Administrateur National du Registre de quotas d'émission de gaz à effet de serre désigné par l'Etat, est amenée à collecter les catégories de données à caractère personnel suivantes : données d'identification du titulaire du compte et de ses représentants, données relative à la vie professionnelle du titulaire du compte et de ses représentants, données d'ordre économique ou financier du titulaire de compte et de ses représentants, données relatives à des condamnations pénales du titulaire du compte et de ses représentants et données de connexion à la plateforme internet <https://unionregistry.ec.europa.eu/euregistry/FR/index.xhtml>.

Le traitement effectué à partir des données à caractère personnel, collectées par la Caisse des Dépôts a pour finalité l'ouverture et la gestion des comptes GES de titulaires. Ce traitement a pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément aux articles L. 229-16 et R. 229-34 du code de l'environnement. Les données recueillies ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés dont notamment la Commission Européenne. Ce traitement ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne. Les informations recueillies et signalées comme obligatoires sont indispensables pour permettre le traitement de votre demande.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les personnes physiques désignées (représentant légal, représentants autorisés) disposent d'un droit d'accès et de rectification, du droit à la limitation et d'opposition ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de leurs données.

Conformément à l'article 78 du Règlement (UE) n° 2019/1122, les données à caractère personnel sont conservées selon la durée et les modalités prévues par le règlement européen 2016/679, à savoir :

- Les données à caractère personnel sont supprimées des archives cinq ans après la date de clôture d'un compte ou cinq ans après l'arrêt d'une relation d'affaires, au sens de l'article 3, point 13), de la directive (UE) 2015/849, avec une personne physique.
- À des fins d'enquête, de détection et de répression ou pour répondre à des exigences de l'administration fiscale ou de recouvrement ou à des besoins d'audit et de surveillance financière des activités concernant des quotas ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, d'autres infractions graves ou des abus de marché pour lesquels les comptes du registre de l'Union pourraient servir d'instrument, ou encore des violations du droit de l'Union ou du droit national garantissant le fonctionnement du SEQE de l'Union, les données à caractère personnel dont le traitement incombe aux administrateurs nationaux peuvent être conservées après l'arrêt de la relation d'affaires jusqu'à la fin d'une période correspondant au délai de prescription maximal de ces infractions prévu par la législation nationale de l'administrateur national.

Pour exercer leurs droits, les titulaires de comptes ou leurs représentants peuvent adresser un courriel à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou un courrier à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 6 place des Citernes 33059 Bordeaux Cedex. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide.

Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-seringas> . Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de leurs données, les titulaires de comptes ou leurs représentants peuvent contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) à l'adresse ci-après : dpo@caissedesdepots.fr . En cas de difficulté non résolue, ils peuvent saisir la CNIL.